

555
1979

555/1979

L'an mille neuf cent septante neuf.

Le vingt septembre

Devant Maître Lucien BARTHELIS, Docteur en Droit, Notaire à

CHANGEMENT A L'AC-Kanne actuellement Riemst.

TE DE BASE DU

30.5.1979



B 069966

A COMPARU:

La Société Anonyme TRANSITO, ayant son siège social à Grobbendonk, Leopoldstraat 112, inscrite au Registre du Commerce de Turnhout sous le numéro 22202, constituée par acte avenant devant le Notaire Edmond De Backer, à Malines, le trente mars 1900 septante-sept, dont les statuts ont été publiés aux annexes du Moniteur belge du dix-neuf avril suivant sous le numéro 1208-1, modifiés en dernier lieu par acte avenant devant Maître Lucien Barthels, Notaire à Kanne, le vingt-huit février 1900 septante neuf, publié par extrait aux annexes du Moniteur belge du vingt-quatre avril suivant sous le numéro 657-8; cette Société était connue antérieurement sous la dénomination Société de Personnes à Responsabilité Limitée TRANSITO, et avait été constituée par acte avenant devant le Notaire Georges van der Gracht de Rommerswael, à Grobbendonk, le vingt-sept décembre 1900 soixante et un, publié par extrait aux annexes du Moniteur belge du onze janvier 1900 soixante-deux sous le numéro 884, modifié suivant acte avenant devant le Notaire Jean-Louis de Struyker, à Lierre, le huit avril 1900 soixante-quatre, publié aux annexes du Moniteur belge du premier mai suivant sous le numéro 11062, et en dernier lieu par acte avenant devant le Notaire Richard Celis, à Anvers, le dix-huit mars 1900 septante-six, publié aux annexes du Moniteur belge du deux avril suivant sous le numéro 7422.

Ici représentée, conformément à l'article 21 de ses statuts, par son administrateur-délégué, monsieur BUYS Gustaaf Adolf, demeurant à Herentals,

EXPOSE PREALABLE

Par acte passé devant nous notaire le trente mai 1900 septante neuf, transcrit au deuxième bureau des hypothèques de Liège le vingt sept juillet 1900 septante neuf, volume 3982 n°28 fut dressé l'acte de base du lotissement sis au lieu dit "EHAN", commune d'Aywaille, 2e division, cadastré section I/2 numéros 239; 258; 259; 256; 255; 202B; 203; 204; 205; 206 et 244/ex, pour une contenance totale de soixante huit mille neuf cent trente trois mètres carrés (six hectares quatre vingt neuf ares trente trois centiares), telle que cette parcelle figure sous liséré vert en un plan dressé par Monsieur Colleye géomètre à Retinne le vingt six août mil neuf cent septante six.

Premier rôle

MODIFICATIONS

La comparante ci-dessus mentionnée a déclaré avoir établi de manière authentique les modifications suivantes à l'acte de base passé devant nous notaire le trente mai 1900 septante neuf, transcrit au deuxième bureau des hypothèques de Liège le vingt sept juillet 1900 septante neuf, volume 3982 n°28 REGLEMENT GENERAL DE COPROPRIETE

1) Sous Chapitre II, Section I, 3) "Modifications aux parties privatives": les mots "chacune des parcelles ne pourra pas être morcelée" sont remplacés par "aucune des parcelles ne

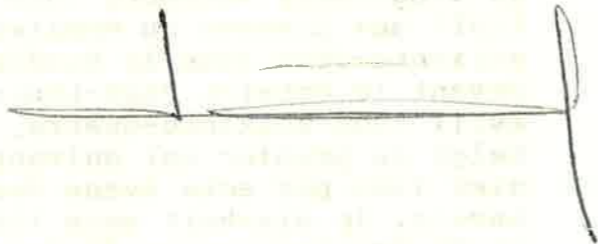
pourra être morcelée".

- 2) Sous Chapitre II, Section I, 4 "Détermination des choses communes", 3e alinéa, le mot "répartition" est remplacé par le mot "réparation".
- 3) Sous Chapitre II, Section II, 6 "Gérance-Nomination et attribution", 4e alinéa, sont insérés entre le mot "comptabilité" et le mot "percevra" les mots "le gérant".
- 4) Sous Chapitre III, 46) Police, 2e ligne, les mots "Il a le (ou les) salarié" sont remplacés par les mots "Il a le droit d'engager un ou des salariés".

DONT ACTE

Fait et passé à Kanne.

Et lecture faite, la comparante, représentée comme il est dit a signé avec nous notaire.



Geregistreerd en blad gavenrenvooi

te Bilzen op 27-9-99

Boek 576 blad 39 vak 17

Ontvangen *te Kanne, bedrag vijf twintig franken*

DE ONTVANGER

SCHREURS

225h

transcrit 2° bureau Lige

no. no. 49

4016. 14

301 f